



PRIVACY BY DESIGN : INTÉGRER LES PRINCIPES DU RGPD DÈS LA CONCEPTION D'UN PROJET INFORMATIQUE_1051

400 € HT (tarif inter) | REF : -ENV1051
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Avec la mise en vigueur du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne, de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises sont désormais instaurés. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les équipes de la DSI à la protection des données à caractère personnel dès la phase de conception d'un projet informatique avec l'approche du Privacy by Design (Protection de la vie privée dès la conception).

PROGRAMME

Rappel du contexte réglementaire

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les raisons de sa mise en place.
- Les principes fondamentaux (AIPD, Privacy by design, principe d'accountability...).
- Obligation de la preuve/Accountability.
- Les acteurs concernés : responsable de traitement, sous-traitant, destinataires, personne concernée, tiers autorisé.

Mise en oeuvre du Privacy By Design

- Privacy By Design et PIA.
- Le rôle du DPO.
- La mise en place d'un audit de conformité dès la définition d'un projet.
- Les mesures de sécurité minimales.

Premiers pas avec la méthodologie de Privacy by Design

- Prise en compte de la vie privée tout au long du processus et dès la conception d'un projet.
- Objectifs et enjeux du Privacy by Design.
- Notion de protection de la vie privée par défaut dans le GDPR.
- Les 7 principes fondamentaux.

Étude de cas

- Réaliser un AIPD.

Intégration de la vie privée dans le cycle de vie des projets

- Intégration des notions de RGPD dans le cadre de l'approche en V.
- Intégration des notions de RGPD dans le cadre de l'approche Agile.

Mise en place d'une politique de sécurité informatique

- Les audits : vérification de la conformité organisationnelle, de l'architecture, du code...
- Pilotage des tableaux de bord.



1

JOURS

7

HEURES

OBJECTIFS

Comprendre les concepts et la méthodologie du Privacy by Design afin de les appliquer dès la phase de conception d'un projet informatique

PUBLIC | PRÉREQUIS

PUBLIC

Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du RGPD

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA FORMATION

de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Théorie | Cas pratiques | Synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte